



Mémoire sur la Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032

**Présenté dans le cadre des consultations ciblées
du MDDELCC**

Novembre 2016



À propos de Sentinelle de la rivière des Outaouais

Fondée en 2001, *Sentinelle de la rivière des Outaouais* (Ottawa Riverkeeper) est un organisme axé sur l'action citoyenne, qui réunit les gens dans le but de protéger et de mettre en valeur la santé de la rivière des Outaouais et ses affluents. *Sentinelle de la rivière des Outaouais* travaille à ce que la rivière des Outaouais soit propre et en santé, qu'elle fournisse une eau potable sûre, qu'elle héberge une gamme variée d'espèces, qu'elle accueille des activités récréatives de tout premier ordre et qu'elle permette une activité économique durable et viable.

Titre :

Mémoire sur la Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030

Date : 4 novembre 2016

Renseignements :

Sentinelle de la rivière des Outaouais (Ottawa Riverkeeper)

T 613-321-1120

C info@ottawariverkeeper.ca

S ottawariverkeeper.ca | sentinelleoutaouais.ca

Table des matières

Introduction	3
Sommaires des recommandations principales	4
I. Commentaires généraux et procéduraux	5
Éléments porteurs.....	5
Inquiétudes et interrogations.....	5
Processus de consultation.....	7
II. Commentaires spécifiques à gestion de la rivière des Outaouais	7
III. Commentaires spécifiques aux orientations.....	9
Orientation 1. Acquérir et partager les connaissances.....	9
Orientation 2. Poursuivre l’amélioration de la qualité de l’eau.....	10
Orientation 3. Protéger et restaurer les milieux aquatiques, humides et marins.....	11
Orientation 4. Promouvoir une utilisation durable de l’eau.....	12
Orientation 5. Assurer une eau potable pour tous.	13
Orientation 6. Miser sur l’eau pour le développement économique du Québec.	13
Orientation 7. Mieux gérer les risques liés à l’eau.....	14
Orientation 8. Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.	15
Conclusion	16
Annexe : Liste des recommandations.....	17

Introduction

Au Québec, nous nous comptons chanceux d'avoir tant de lacs et de rivières. Comme l'a dévoilé à nouveau en 2016 le sondage de la RBC, les Québécois considèrent l'eau douce comme étant notre ressource la plus précieuse. Elle fait partie de notre identité profonde.

En 2013, lors de son évaluation de la gouvernance de l'eau du Québec, le Commissaire au développement durable avait formulé comme recommandation principale d'« élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau.»

Sentinelle de la rivière des Outaouais salue le gouvernement du Québec pour avoir adopté la Politique nationale de l'eau en 2002 et de suivre les recommandations du Commissaire en en faisant une mise à jour. La gestion de l'eau est un enjeu fondamental affectant la santé humaine, la santé environnementale et la santé économique de la province.

Le présent mémoire documente les commentaires, observations et recommandations de *Sentinelle de la rivière des Outaouais* sur la mise à jour proposée de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec, soit la Stratégie québécoise de l'eau. Ce mémoire est basé sur la présentation faite par le Sous-ministre adjoint à l'eau, à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air, M. Jacques Dupont, lors de la consultation ciblée tenue le 7 juin 2016.

Sommaires des recommandations principales

- Recommandation 1: Doter la stratégie de plans d'actions quinquennaux, associés à des programmes et du financement ambitieux, afin que l'importance que revêt l'eau douce pour les québécois et québécoises transparaisse dans les actions du gouvernement.
- Recommandation 3: Impliquer activement tous les ministères dans la gestion intégrée de l'eau, en amont des actions et mesures, afin qu'ils prennent pleinement conscience du rôle qu'ils ont dans la protection de nos ressources en eau.
- Recommandation 4: Mettre à jour les cadres réglementaires visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques, humides et marins
- Recommandation 5: Améliorer le financement, et ce faisant la capacité de mettre en œuvre les plans directeur de l'eau, des organismes de bassins versants du Québec.
- Recommandation 9: Reconnaître un statut particulier à la rivière des Outaouais à même la Stratégie.
- Recommandation 10: S'entendre avec l'Ontario sur des indicateurs de suivi communs pour la rivière des Outaouais, inclure ces indicateurs à l'outil de partage d'info prévu pour 2018, et rendre ce dernier accessible au public.
- Recommandation 11: Participer à la mise sur pied d'une instance de concertation interprovinciale pour la rivière des Outaouais, incluant par l'entremise d'accompagnement lors de sa création et d'un financement récurrent.
- Recommandation 14: Se doter d'un plan visant à éliminer les surverses d'eau usées par temps humide.
- Recommandation 18: Rendre obligatoire pour les municipalités, et autres gestionnaires de systèmes d'égouts, d'émettre des avis public lors de rejets par temps sec et humide.

I. Commentaires généraux et procéduraux

Éléments porteurs

Sentinelle de la rivière des Outaouais supporte de nombreux éléments spécifiques de la Stratégie québécoise de l'eau, tels que mentionnés dans la présentation du sous-ministre adjoint Dupont en juillet dernier, qui sont porteurs.

La proposition de mettre en place la politique en utilisant la formule de trois plans quinquennaux est intéressante. Cette approche pourrait permettre de la flexibilité quant à la mise en œuvre dans la mesure où il y a une évaluation rigoureuse, incluant la participation des intervenants, des activités et résultats avant d'entreprendre l'étape suivante.

D'un point de vue stratégique, *Sentinelle de la rivière des Outaouais* considère fort intéressants les éléments suivants :

- Cadre de gestion souple et évolutif
- Démarche collaborative
- Suivi rigoureux et transparent des actions
- Considération des enjeux liés aux changements climatiques
- Référence spécifique à la rivière des Outaouais, un cours d'eau d'un intérêt particulier

Recommandation 1: Doter la stratégie de plans d'actions quinquennaux, associés à des programmes et du financement ambitieux, afin que l'importance que revêt l'eau douce pour les québécois et québécoises transparaisse dans les actions du gouvernement.

Inquiétudes et interrogations

Par ailleurs, *Sentinelle de la rivière des Outaouais* est interpellée par l'absence d'éléments essentiels qui auraient dus, à notre avis, être considérés. La présentation ignore des éléments suivants, qui devraient pourtant être le fondement de la mise à jour de la politique :

- Absence de reconnaissance du travail accompli depuis 2002. La politique de 2002 comprenait une étape d'évaluation, qui a été menée jusqu'en 2012. La synthèse des principales réalisations devrait être mise à jour jusqu'en 2016, et une analyse critique devrait en être faite et rendue disponible à tous.
- Un des aspects les plus intéressants de la PNE 2002 était la gouvernance, soit la gestion par bassin versant et l'établissement des Organismes de bassins versants (OBVs). Les OBVs ont

effectué une tâche colossale en élaborant des Plans directeur de l'eau pour 40 bassins versants. Ces plans contiennent une riche analyse et de l'information détaillée qui doivent être reconnus à même la politique, et exploités à leur plein potentiel. Similairement, il faut identifier comment les différents ministères sont tenus d'utiliser les informations contenues dans ces Plans, et comment ils seront impliqués dans les démarches, afin d'arrimer les objectifs de la Stratégie et les actions requises.

- Les Programmes de sensibilisation et d'éducation de la Politique de 2002 sont ignorés.
- La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables est un complément primordial à la politique de l'eau. Ces deux politiques devraient se compléter mutuellement. En apparence elles s'ignorent.
- De même, la Loi sur l'eau (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à assurer leur protection) et les règlements qui en découlent devraient être considérés. Le gouvernement devrait considérer la possibilité de mettre à jour le cadre réglementaire applicable à la protection de l'eau et des milieux aquatiques. A cet égard les enjeux/priorités identifiés dans les Plans directeurs de l'eau devraient être exploités à leur plein potentiel.
- Il nous apparaît comme un manque le fait de ne pas référer la recommandation du Commissaire au développement durable de l'hiver 2013, aillant trait à la Gouvernance de l'eau et à la nécessité d' « élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau. »

Recommandation 2: Réaliser une synthèse et une évaluation du travail accompli depuis 2002 jusqu'à 2016.

Recommandation 3: Impliquer activement tous les ministères dans la gestion intégrée de l'eau, en amont des actions et mesures, afin qu'ils prennent pleinement conscience du rôle qu'ils ont dans la protection de nos ressources en eau.

Recommandation 4: Mettre à jour les cadres réglementaires visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques, humides et marins

Recommandation 5: Améliorer le financement, et ce faisant la capacité de mettre en œuvre les plans directeur de l'eau, des organismes de bassins versants du Québec.

Processus de consultation

Le processus de consultation mis en place pour la mise à jour de la Politique de l'eau est pourrait être amélioré. *Sentinelle de la rivière des Outaouais* considère que l'approche suivie ne rencontre pas les objectifs de "Démarche collaborative" et de "Suivi rigoureux et transparent des actions" tels qu'énoncés.

Recommandation 6: Établir un calendrier de consultation avec date butoir pour la soumission des commentaires, dates des sessions de consultation, et date attendue de publication de la politique mise à jour.

Recommandation 7: Mettre à la disposition une documentation officielle, afin que tout intervenant, individu ou organisme, puissent s'informer et participer à l'exercice de mise à jour de la politique.

Recommandation 8: Mettre à la disposition du public tous les mémoires des intervenants et les commentaires reçus, via internet.

II. Commentaires spécifiques à gestion de la rivière des Outaouais

Nous croyons fermement que la rivière des Outaouais mérite un statut particulier dans la Stratégie québécoise de l'eau et l'instauration d'une gestion intégrée de ses ressources en eau.

Tout d'abord, la taille de la rivière des Outaouais est incomparable à celle des autres rivières habitées du Québec. Avec 1,271 km de long, elle est la plus grande rivière du Québec méridional. Elle draine un bassin versant plus grand que l'Angleterre, a 17 affluents majeurs à elle seule et est le plus important tributaire du fleuve Saint-Laurent. En superficie, plus du deux-tiers du bassin est situé au Québec. La rivière des Outaouais constitue la source d'approvisionnement en eau potable de près de 2 millions de personnes, représente un habitat essentiel pour de nombreuses espèces à statut précaire et présente un potentiel récréotouristique exceptionnel.

La rivière des Outaouais se situe dans une zone grise où la gestion intégrée de ses ressources n'est pas présente. La gestion intégrée des ressources en eau sur ses tributaires québécois se fait par l'entremise des organismes de bassin versant (OBV : OBVT, ABV7, COBALI, RPNS, COBAVER-VS, COBAMIL). Toutefois, cette gestion s'arrête aux berges de la rivière des Outaouais. Même si quelques rares actions sont réalisées sur la rivière-même par certains de ces organismes, il persiste,

au Québec tout comme en Ontario, un manque significatif de concertation des usagers de la rivière des Outaouais comme telle. Aucune conciliation n'est réalisée entre les divers intérêts et les diverses préoccupations à l'égard de ses ressources en eau et de ses écosystèmes aquatiques.

Par ailleurs, sur plus de 600km, la rivière des Outaouais constitue la frontière naturelle entre le Québec et l'Ontario, ce qui fait d'elle le plan d'eau frontière le plus important de la province, et de loin. Cette réalité rend essentiel le besoin de coordonner le travail de ces deux grandes juridictions. Il existe actuellement deux instances intergouvernementales, soit la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, établi en 1983 et le Comité conjoint des directeurs sur la gestion de l'eau Québec-Ontario, annoncé en 2015. Toutefois, la concertation des usagers de la rivière ne fait pas partie de leur mandat, laissant un manque crucial que le Québec doit faire sa part pour combler.

Finalement, les acteurs du milieu demandent clairement au Québec d'instaurer une meilleure gestion intégrée des ressources de la rivière des Outaouais. En effet, en mai 2015, plus de 250 personnes du Québec et de l'Ontario se sont réunies lors de notre *Aquahacking 2015- Sommet de la rivière des Outaouais* afin de discuter des mesures concrètes à prendre pour la protection de l'eau. Parmi les invités figuraient les ministres de l'environnement du Québec et de l'Ontario, MM. Heurtel et Murray, de nombreux maires, des chefs des Premières Nations, ainsi que des représentants de grandes entreprises. Le Sommet a donné lieu à la *Déclaration de Gatineau : Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais*. Les signataires, dont les maires de Gatineau et d'Ottawa MM. Pedneau-Jobin et Watson, ont clairement identifié comme étant des besoins prioritaires ceux de :

- Convenir d'un ensemble d'indicateurs interprovinciaux (tels que la qualité de l'eau, la biodiversité, l'intégrité des rives, etc.) en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, afin de réaliser des suivis et rapports sur la santé de la rivière des Outaouais, et d'élaborer un plan d'action efficace visant à coordonner la collecte de données à travers le bassin versant de la rivière des Outaouais.
- Créer de nouveaux forums interprovinciaux, ou adapter ceux qui existent déjà, afin de partager de façon intégrée l'information, la recherche et les connaissances sur la santé du bassin de la rivière des Outaouais, les défis auxquels elle est confrontée, ainsi que les solutions possibles et les meilleures pratiques de gestion relatives à la protection de l'eau.

Pour ces raisons, nous insistons sur le fait qu'il est primordial que le Québec désigne un statut particulier pour la rivière des Outaouais et qu'il priorise l'implantation de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle de son bassin versant.

Nous suggérons la mise sur pied d'un modèle s'inspirant de certains éléments des tables de concertations régionales, mais adapté à la réalité interprovinciale de la rivière des Outaouais. Cette instance permettrait d'améliorer les communications entre les acteurs du bassin versant des deux côtés de la rivière et d'offrir des recommandations à titre consultatif aux instances gouvernementales existantes, dont le Comité conjoint sur la gestion de l'eau Québec-Ontario et la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais. Sur 3 ou 5 ans, l'objectif serait d'avoir mis sur pied la structure de gouvernance et d'avoir rédigé un plan d'action solide approuvé par les parties prenantes du bassin versant.

Sentinelle de la rivière des Outaouais s'engagerait à mener à bien la mise sur pied de cette instance de concertation interprovinciale, incluant d'organiser les parties prenantes et de gérer son financement. Le premier plan d'action quinquennal découlant de la Stratégie devrait intégrer la création d'une instance de concertation interprovinciale pour la rivière des Outaouais, et inclure un financement de base d'au moins 50% de celui d'un organisme de bassin versant, financement qui serait égalé par l'Ontario.

Recommandation 9: Reconnaître un statut particulier à la rivière des Outaouais à même la Stratégie.

Recommandation 10: S'entendre avec l'Ontario sur des indicateurs de suivi communs pour la rivière des Outaouais, inclure ces indicateurs à l'outil de partage d'info prévu pour 2018, et rendre ce dernier accessible au public.

Recommandation 11: Participer à la mise sur pied d'une instance de concertation interprovinciale pour la rivière des Outaouais, incluant par l'entremise d'accompagnement lors de sa création et d'un financement récurrent.

III. Commentaires spécifiques aux orientations

Orientation 1. Acquérir et partager les connaissances

Objectifs :

- ✓ Acquérir les connaissances nécessaires et développer des outils d'aide à la décision.
- ✓ Bonifier les réseaux de surveillance.

- ✓ **Améliorer la communication de l'information sur les ressources en eau.**
- Nous considérons qu'il est fondamental de bonifier le réseau de surveillance. Il faudrait identifier les besoins à partir des travaux effectués par les OBVs en priorisant les zones les plus affectées. Travailler avec autres organisations impliqués dans la protection des cours d'eau frontaliers (par exemple le gouvernement de l'Ontario et les Conservation Authorities), permettrait également une meilleure compréhension des enjeux des bassins transfrontaliers.
- Il existe présentement 5 stations d'échantillonnage localisées dans la rivière des Outaouais. Nous considérons que ce nombre, pour une rivière de 1271 km de long, la plus longue rivière habitée au Québec, est trop peu et ne permet pas de remplir l'objectif principal du programme Réseau-rivières, qui est de «caractériser la qualité de l'eau des rivières», visant à «détecter les variations temporelles de la qualité de l'eau et d'en comprendre l'origine, afin d'appliquer les mesures appropriées pour protéger ou améliorer l'état du milieu aquatique.»

Recommandation 12: Ajouter des stations d'échantillonnage dans la rivière des Outaouais, afin de réaliser un suivi environnemental plus rigoureux pour la plus grande rivière habitée du Québec.

Orientation 2. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau.

Objectifs :

- ✓ **Poursuivre l'assainissement des eaux usées municipales et domestiques.**
 - ✓ **Poursuivre l'assainissement industriel et minier.**
 - ✓ **Poursuivre l'assainissement agricole.**
 - ✓ **Mieux intégrer les efforts pour réduire la pollution de l'eau dans les plans d'eau dégradés.**
- Nous considérons que l'assainissement des eaux usées municipales devrait être la priorité, car elles constituent de loin la source de pollution la plus importante en volume. D'immenses chantiers sont nécessaires, comme dans la région métropolitaine, et c'est aussi un défi important pour les petites municipalités/communautés avec des revenus de taxe foncière inadéquats.
 - Nous considérons que le plan visant à achever l'assainissement des eaux usées municipales n'est pas assez ambitieux. Le Québec devrait investir les montants nécessaires afin de viser une mise à niveau de toutes les usines d'épuration municipales non pas pour 2040, mais bien pour 2030.
 - Les débordements du réseau d'égout lors de pluies et de fonte des neiges constituant une source de pollution importante pour nos ressources en eau, le Québec devrait se doter d'un plan d'élimination des surverses par temps humide.

- Il faudrait travailler à partir des analyses effectuées dans le cadre des Plans directeurs de l'eau développés par les OBVs, afin de déterminer les sources les plus problématiques et de mettre en place des mesures de protection. Pour tous les besoins d'assainissement, nous considérons que Québec devrait mettre en place des réglementations comparables aux autres juridictions les plus performantes.
- Il y a un besoin d'identifier et de communiquer publiquement quels sont les plans d'eau les plus dégradés et quelles sont les sources de pollution en cause, et ce, pour chaque région. Ce genre de démarche permettrait de stimuler la prise de conscience et les initiatives du milieu.
- Même si les microbilles sont en voie d'être interdites dans les produits de soins personnels à rinçage au niveau fédéral, il n'en demeure pas moins que d'autres types de microplastiques contribuent à la pollution de l'eau. Nous croyons que le Québec se doit de se pencher sur ce type de pollution afin d'en connaître l'ampleur et trouver des façons de minimiser la pollution par microplastiques et ses effets sur l'environnement.

Recommandation 13: Se doter d'une stratégie visant à étudier les sources de microplastiques et à réduire les effets de leur pollution sur nos cours d'eau.

Recommandation 14: Se doter d'un plan visant à éliminer les surverses d'eau usées par temps humide.

Recommandation 15: Viser 2030 au lieu de 2040 pour la mise à niveau de toutes les usines d'épuration d'eaux usées municipales.

Orientation 3. Protéger et restaurer les milieux aquatiques, humides et marins.

Objectifs :

- ✓ **Renforcer les mesures de conservation des milieux aquatiques et humides.**
 - ✓ **Renforcer les mesures de conservation des milieux marins.**
 - ✓ **Assurer la conservation des espèces à statuts précaires.**
 - ✓ **Prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes aquatiques.**
- Nous considérons ces objectifs comme louables. Il faudrait préciser quelles mesures (ressources disponibles) s'appliqueront à quels milieux (priorisation) et par quels acteurs.
 - La population de plusieurs espèces migratoires aquatiques est encore aujourd'hui en baisse à cause des barrières importantes que posent les installations hydro-électriques et autres barrages à leur passage. L'anguille d'Amérique est l'une de ces espèces qui a vu sa population de la rivière des Outaouais chuter de 98% au cours des 40 dernières années. Nous considérons qu'il

est aujourd’hui primordial que le Québec améliore le passage migratoire des poissons aux installations hydroélectriques, afin d’assurer un avenir durable aux populations des espèces à risques.

- Les milieux humides ont une grande valeur écologique et économique. Ils aident à emmagasiner l’eau lors de fortes pluies, filtrent les sédiments et produits toxiques, constituent un habitat de grande importance pour la faune et la flore. De plus, les milieux humides jouent un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité.

Recommandation 16: Ajouter les zones de conservation prioritaires déjà identifiées dans la rivière des Outaouais au réseau d’aires protégées québécois, afin de mieux protéger les aires de reproduction et de migration des espèces à statut précaire.

Recommandation 17: Réaliser une étude visant à évaluer la faisabilité d’améliorer le passage migratoire des poissons aux installations hydroélectriques de la rivière des Outaouais, notamment pour l’anguille d’Amérique.

Orientation 4. Promouvoir une utilisation durable de l’eau.

Objectifs :

- ✓ **Gérer la disponibilité des ressources en eau en tenant compte des impacts cumulatifs des prélèvements.**
 - ✓ **Favoriser le développement de mesures de conservation et d’utilisation efficace de l’eau.**
 - ✓ **Utiliser des instruments économiques pour encourager une utilisation durable de l’eau.**
- Nous considérons ces objectifs comme louables. Le Québec se classant parmi les plus grands utilisateurs d’eau, nous croyons qu’il serait particulièrement intéressant d’étudier les mesures utilisées par les juridictions les plus performantes afin de s’en inspirer.
 - Nous trouvons particulièrement pertinent que le Québec compte élaborer une méthode permettant d’évaluer les impacts cumulatifs de l’ensemble des prélèvements d’un bassin versant, de manière à assurer la pérennité des accès à l’eau potable.
 - Nous sommes heureux que le Québec compte bonifier le régime des redevances afin de favoriser une utilisation rationnelle de celles-ci, notamment en instaurant une hausse graduelle des redevances pour les entreprises.

Orientation 5. Assurer une eau potable pour tous.

Objectifs :

- ✓ Protéger les sources d'eau potable.
 - ✓ Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages de captage individuels aux mesures à prendre pour protéger leur eau potable.
 - ✓ Assurer la mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable.
 - ✓ Améliorer les pratiques d'exploitation, de conception et de réfection des infrastructures de production et de distribution.
- Nous considérons ces objectifs comme louables. Nous appuyons que le gouvernement adopte une stratégie de protection des sources d'eau potable, qui permettra d'assurer la pérennité des investissements, d'améliorer la qualité de l'eau brute exploitée et d'en coordonner les usages.

Orientation 6. Miser sur l'eau pour le développement économique du Québec.

Objectifs :

- ✓ Favoriser le développement et l'intégration des technologies liées à l'eau
 - ✓ Développer de manière durable le secteur récréotouristique lié à l'eau
 - ✓ Miser sur l'hydroélectricité pour attirer les entreprises soucieuses de leur empreinte carbone
- Les risques liés à la pollution de l'eau de surface demeurent importantes. Avec 50 000 débordements annuels des réseaux d'égouts, nous considérons qu'ils posent un risque considérable pour la santé publique. Nous considérons comme primordial le besoin de mieux informer les utilisateurs récréatifs de l'eau lors de rejets d'eaux usées non traitées ou inadéquatement traitées. À ce titre, le Québec devrait obliger les municipalités, et autres gestionnaires de systèmes d'égouts, à émettre des avis de rejets lors de surverses par temps sec ou humides, afin que le public puisse prendre les mesures nécessaires pour éviter tout contact avec l'eau polluée. Des mesures similaires sont obligatoires dans les grands centres urbains de l'Ontario, notamment à Toronto et à Kingston.
- L'état des infrastructures publiques liées à l'eau est préoccupant et les nouvelles technologies peuvent grandement aider à contrer leur vétusté. Nous appuyons donc que le Québec compte continuer de favoriser le développement du secteur des technologies de l'eau.
- Grâce à la dépollution graduelle de nos lacs et rivières, le secteur récréotouristique sur l'eau est en plein essor. Ces activités requièrent toutefois une meilleure coordination quant à l'offre

touristique, l'accès à l'eau, et aux risques liés à l'eau. Le contournement des installations hydroélectriques par les petites embarcations pose un frein au développement du secteur touristique dans plusieurs régions. La mise en place de Routes Bleues et de Stations Nautiques sont d'excellentes façons de coordonner et de stimuler le milieu et devraient être réalisées dans toutes les régions.

Recommandation 18: Rendre obligatoire pour les municipalités, et autres gestionnaires de systèmes d'égouts, d'émettre des avis public lors de rejets par temps sec et humide.

Recommandation 19: Améliorer la coordination du secteur récréotouristique sur l'eau, notamment l'accès à l'eau et le contournement des installations hydroélectriques.

Recommandation 20: Investir dans la mise sur pied de Routes Bleues afin de connecter les grands pôles du Québec, notamment de Gatineau à Gaspé.

Orientation 7. Mieux gérer les risques liés à l'eau.

Objectifs :

- ✓ Favoriser la résilience des écosystèmes côtiers et des communautés riveraines.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre de nouvelles approches d'aménagement du territoire afin de prévenir l'exposition de la population et des infrastructures aux risques d'inondation.
 - ✓ Gérer les eaux pluviales et façon durable.
- Nous considérons ces objectifs comme trop vastes.
 - Le ruissellement en milieu urbain étant une source considérable des surplus d'eau dans les réseaux unitaires, nous considérons que le Québec devrait se doter d'une stratégie visant à réduire la proportion de surfaces imperméables en milieu urbain. C'est pourquoi nous appuyons l'adoption d'un encadrement adéquat et d'outils afin de limiter la quantité d'eau de pluie qui ruisselle.

Recommandation 21: Aller de l'avant avec une stratégie de réduction du ruissellement urbain, incluant un encadrement adéquat et des outils, pour les municipalités, en particuliers là où les systèmes d'égout sont unitaires.

Orientation 8. Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Objectifs :

- ✓ **Poursuivre la coopération intergouvernementale pour assurer une gestion intégrée des eaux transfrontalières.**
 - ✓ **Implanter la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants dans le nord du Québec.**
 - ✓ **Revoir les rôles et responsabilités des organisations en matière de ressources en eau.**
 - ✓ **Assurer un encadrement adéquat de l'exploration, de l'exploitation et du transport des hydrocarbures.**
-
- Nous considérons la gestion intégrée de l'eau orchestrée par les OBVs comme étant essentielle à une protection efficace de nos ressources en eau. Le travail accompli par ces organismes est remarquable. Le fait de transcender les régions administratives leur permet d'élaborer des Plans directeur de l'eau complets et détaillés. Nous croyons qu'il est très important d'exploiter au maximum la riche information détaillée générée au cours des dernières années. Toutefois, la capacité de mettre en œuvre les actions qui y sont ciblées demeure extrêmement limitée. Nous considérons donc qu'il est nécessaire d'améliorer le financement des OBVs du Québec.
 - Nous sommes ravis que la coopération transfrontalière fasse partie des objectifs de la Stratégie.
 - Nous apprécions la reconnaissance de l'importance de la rivière des Outaouais par le gouvernement du Québec. À cet effet, nous considérons qu'il serait à propos d'inclure à même la Stratégie un statut particulier à cette rivière interprovinciale d'envergure.

Les recommandations associées à la gestion intégrée des ressources en eau étant prioritaires, elles se retrouvent en début de document, soit dans les sections *Commentaires généraux et procéduraux* et *Commentaires spécifiques à gestion de la rivière des Outaouais*.

Conclusion

Afin d'améliorer la santé des écosystèmes aquatiques et d'assurer aux générations futures des rivières dont l'eau est propice à la baignade, potable et propre à la pêche, nous considérons que les deux grandes priorités de la Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032 devraient être de renforcer le financement, et ce faisant la capacité d'action, des organismes en charge d'orchestrer la gestion par bassin versant et de cibler la diminution de la pollution, et des risques sur la santé humaine y étant associés, par les eaux usées municipales non traitées.

À travers ces deux grands priorités, nous considérons qu'il est aujourd'hui incontournable pour le Québec de reconnaître un statut particulier à la rivière des Outaouais et de voir à la création d'un Conseil de bassin interprovincial pour voir à la concertation de ses usagers.

En se dotant d'un plan visant à éliminer les surverses d'eau usées par temps humide et en rendant obligatoire pour les municipalités, et autres gestionnaires de systèmes d'égouts, d'émettre des avis public lors de rejets par temps sec et humide, le Québec enverrait un message clair que de développer les activités récréotouristiques sur l'eau sont une priorité pour une économie durable au Québec.

Finalement, Sentinelle de la rivière des Outaouais salue le gouvernement du Québec d'impliquer les organismes en environnement dans sa révision de la Politique nationale de l'eau. Nous espérons que les commentaires, observations et recommandations contenus dans ce mémoire seront utiles dans le processus.

Annexe : Liste des recommandations

Recommandations générales et procédurales

- Recommandation 1: Doter la stratégie de plans d'actions quinquennaux, associés à des programmes et du financement ambitieux, afin que l'importance que revêt l'eau douce pour les québécois et québécoises transparaisse dans les actions du gouvernement.
- Recommandation 2: Réaliser une synthèse et une évaluation du travail accompli depuis 2002 jusqu'à 2016.
- Recommandation 3: Impliquer activement tous les ministères dans la gestion intégrée de l'eau, en amont des actions et mesures, afin qu'ils prennent pleinement conscience du rôle qu'ils ont dans la protection de nos ressources en eau.
- Recommandation 4: Mettre à jour les cadres réglementaires visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques, humides et marins
- Recommandation 5: Améliorer le financement, et ce faisant la capacité de mettre en œuvre les plans directeur de l'eau, des organismes de bassins versants du Québec.
- Recommandation 6: Établir un calendrier de consultation avec date butoir pour la soumission des commentaires, dates des sessions de consultation, et date attendue de publication de la politique mise à jour.
- Recommandation 7: Mettre à la disposition une documentation officielle, afin que tout intervenant, individu ou organisme, puissent s'informer et participer à l'exercice de mise à jour de la politique.
- Recommandation 8: Mettre à la disposition du public tous les mémoires des intervenants et les commentaires reçus, via internet.

Recommandations spécifiques à la gestion de la rivière des Outaouais

- Recommandation 9: Reconnaître un statut particulier à la rivière des Outaouais à même la Stratégie.
- Recommandation 10: S'entendre avec l'Ontario sur des indicateurs de suivi communs pour la rivière des Outaouais, inclure ces indicateurs à l'outil de partage d'info prévu pour 2018, et rendre ce dernier accessible au public.

Recommandation 11: Participer à la mise sur pied d'une instance de concertation interprovinciale pour la rivière des Outaouais, incluant par l'entremise d'accompagnement lors de sa création et d'un financement récurrent.

Recommandations spécifiques aux orientations

Recommandation 12: Ajouter des stations d'échantillonnage dans la rivière des Outaouais, afin de réaliser un suivi environnemental plus rigoureux pour la plus grande rivière habitée du Québec.

Recommandation 13: Se doter d'une stratégie visant à étudier les sources de microplastiques et à réduire les effets de leur pollution sur nos cours d'eau.

Recommandation 14: Se doter d'un plan visant à éliminer les surverses d'eau usées par temps humide.

Recommandation 15: Viser 2030 au lieu de 2040 pour la mise à niveau de toutes les usines d'épuration d'eaux usées municipales.

Recommandation 16: Ajouter les zones de conservation prioritaires déjà identifiées dans la rivière des Outaouais au réseau d'aires protégées québécois, afin de mieux protéger les aires de reproduction et de migration des espèces à statut précaire.

Recommandation 17: Réaliser une étude visant à évaluer la faisabilité d'améliorer le passage migratoire des poissons aux installations hydroélectriques de la rivière des Outaouais, notamment pour l'anguille d'Amérique.

Recommandation 18: Rendre obligatoire pour les municipalités, et autres gestionnaires de systèmes d'égouts, d'émettre des avis public lors de rejets par temps sec et humide.

Recommandation 19: Améliorer la coordination du secteur récréotouristique sur l'eau, notamment l'accès à l'eau et le contournement des installations hydroélectriques.

Recommandation 20: Investir dans la mise sur pied de Routes Bleues afin de connecter les grands pôles du Québec, notamment de Gatineau à Gaspé.

Recommandation 21: Aller de l'avant avec une stratégie de réduction du ruissellement urbain, incluant un encadrement adéquat et des outils, pour les municipalités, en particuliers là où les systèmes d'égout sont unitaires.